



Info-ouvriers

Prime des ouvriers spécialisés

Le Conseil du trésor refuse de s'engager en faveur de nos revendications

Dans les derniers mois, la CSN a poursuivi les échanges avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) sur les problèmes d'attraction et de rétention des ouvriers spécialisés dans les différents réseaux. Jusqu'ici, le SCT démontre peu d'ouverture en lien avec nos demandes, alors que les problèmes sont bien réels et qu'ils tendent à s'aggraver.

Pour sa part, la CSN revendique le maintien de la prime pour les titres d'emploi déjà visés, l'élargissement à de nouveaux titres d'emploi ainsi que la correction de plusieurs problèmes d'application.

La position actuelle de la partie patronale est d'autant plus décevante alors que celle-ci, il y a à peine quelques mois, recommandait le maintien de la prime. Elle l'exprimait clairement en conclusion de son rapport à la suite des travaux du comité de travail relatif à l'évaluation de la prime des ouvriers spécialisés.

«Il devient donc indéniable que la capacité d'attraction de personnel d'une entreprise se trouve affectée lorsqu'il y a présence d'une situation de pénurie de main-d'œuvre. Devant ce constat, renoncer au versement de la prime de 10% pour certains titres d'emplois d'ouvriers spécialisés ne ferait qu'exacerber les difficultés ressenties».

Le gouvernement veut-il chasser les ouvriers spécialisés du secteur public ?

Position patronale : remise en question du maintien de la prime

Sur le maintien de la prime, le SCT refuse de s'engager au-delà du 30 septembre 2020 et souhaite mettre en place un comité pour réaliser des travaux afin de documenter la pénurie d'ouvriers spécialisés dans l'ensemble des secteurs d'emploi. En refusant de s'engager pour la durée de la convention collective, le SCT propose un recul par rapport à la dernière convention collective et, ainsi, provoque une crise au moment où la prime devrait plutôt être reconduite.

Position patronale : aucune bonification de la prime

En ce qui concerne l'élargissement de la prime de 10% à d'autres titres d'emploi, le SCT ne reconnaît pas de problème d'attraction et de rétention pour les divers titres d'emploi identifiés par la CSN, comme les mécaniciens d'entretien (Millwright), les ébénistes, les soudeurs, etc. Il va même jusqu'à soutenir qu'il n'existe pas de véritable besoin organisationnel dans les réseaux publics pour plusieurs de ces titres d'emploi. Pourtant, ces emplois sont essentiels aux différents réseaux et le nombre de personnes salariées dans ces titres d'emploi n'est en rien un indicateur de l'importance du travail effectué au quotidien. Les problèmes d'attraction et de rétention sont bien réels et, dans bien des cas, sont reconnus par les gestionnaires d'établissements.

Position patronale : aucun retour sur les difficultés d'application

Pour ce qui est des difficultés rencontrées avec l'application de la prime, notamment pour les ouvriers d'entretien général et les ouvriers spécialisés d'entretien et les postes fusionnés, le SCT ne nous fait aucun retour. Notons que cet enjeu concerne certains ouvriers spécialisés qui ne sont pas spécifiquement dans un corps d'emploi touché par la prime, mais qui font le travail pour lequel il y a une pénurie de travailleurs.

Il est primordial que la partie patronale poursuive les échanges avec nous afin de régler les problématiques d'attraction et de rétention. Le dossier de la prime est d'une grande importance pour la CSN. Nous sommes au front avec vous depuis le début sur cet enjeu et nous poursuivrons la lutte! Les ouvriers spécialisés sont des maillons indispensables au bon fonctionnement de nos réseaux publics.



Visitez également les plateformes du secteur public CSN :

www.secteurpublic.quebec

facebook.com/secteurpublicQC